



Date de dépôt : 16 novembre 2022

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Stéphane Florey, Christo Ivanov, Patrick Lussi, Virna Conti, Thomas Bläsi, Sébastien Thomas, Marc Falquet, André Pfeffer, Souheil Sayegh, Jacques Blondin, Gilbert Catelain, Patrick Dimier : 1 = 1 (1 franc pour la culture = 1 franc pour le sport)

Rapport de majorité de Corinne Müller Sontag (page 3)
Rapport de minorité de Christo Ivanov (page 14)

Proposition de motion (2848-A)

1 = 1 (1 franc pour la culture = 1 franc pour le sport)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les indéniables bienfaits du sport pour la santé ;
- la contribution du sport à la maîtrise des coûts de la santé ;
- la loi sur le sport (C 1 50) définissant les tâches du canton ;
- que le sport est souvent considéré comme le parent pauvre des investissements ;
- que l'Etat n'en fait pas assez pour le soutenir ;
- le manque d'infrastructures pour tous les sports ;
- le fossé entre sport et culture ;
- qu'il conviendrait de mettre sport et culture sur un pied d'égalité ;
- que fortes de leur succès les infrastructures d'ampleur cantonale ou régionale sont saturées ;
- que dans ces conditions la pratique d'un sport devient moins aisée,

invite le Conseil d'Etat

à revoir sa politique budgétaire en matière sportive en investissant à parts égales dans le sport et la culture.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Corinne Müller Sontag

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a traité de la motion 2848 les 14, 21 et 28 septembre et le 5 octobre 2022, sous la présidence de M. Pierre Nicollier.

Les travaux ont été suivis en tout ou partie, par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M^{me} Christine Hislair Kammermann, secrétaire générale du DCS, M^{me} Isabelle Gattiker, directrice générale de l'office cantonal de la culture et du sport, M. Vincent Scalet, chargé de projets, M. Nicolas Tavaglione, secrétaire général adjoint du DIP, M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe du DCS.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Elise Cairus.

Que toutes et tous soient ici remerciés de leur contribution au bon traitement de cette motion.

Présentation de la motion 2848 par son auteur, M. Stéphane Florey (14 septembre 2022)

M. Florey présente sa motion, qui a été déposée suite à la consultation de M. Apothéloz sur l'avant-projet de révision de la loi sur la culture. M. Florey entend que les subventions et les budgets pour la culture vont augmenter et qu'il serait réjouissant d'entendre le même discours concernant le sport. Les deux lois (culture et sport) ont la même structure. La seule différence réside dans la fonctionnarisation des acteurs culturels. C'est un aspect qu'on ne voit pas dans la loi sur le sport. On voit par contre que l'Etat a un fonds cantonal d'aide au sport alimenté notamment par la Loterie romande. Un amendement avait été rédigé pour proposer que soient versés en plus 2 millions de francs pour le sport. Mais M. Apothéloz voulait enlever cette ligne budgétaire, car il avait compris que seule la Loterie mettait de l'argent dans ce fonds. C'est dans ce cadre-là que cette motion a été déposée. Il serait juste que des sommes équivalentes soient dévolues au sport. Il est essentiel de traiter la culture et le sport sur un pied d'égalité.

Une députée socialiste précise qu'elle fait partie des gens qui n'opposent pas la culture au sport. La différence entre les deux réside dans le fait qu'une initiative populaire a été acceptée par le peuple (à 85%), mais, concernant le

sport, on voit qu'il y a des améliorations à faire. Si on veut ne pas les opposer, il faut reconnaître leurs spécificités. La députée est admirative devant le canton de Neuchâtel qui a été capable, en juillet 2021, de déposer une initiative populaire pour arriver au 1% culture et, en septembre 2021, de déposer la même initiative arrivant au 1% sport. C'est un objectif politique très fort, et elle suggère de transformer l'invite en supprimant « à parts égales », dès lors on viserait le 1% pour la culture et le 1% pour le sport comme l'a fait Neuchâtel.

M. Florey répond qu'il n'est pas opposé à cette proposition, le but étant de faire une avancée pour le sport et de tendre à un équilibre entre sport et culture. Les besoins sont différents, mais le sport coûte et les besoins en budgets sont conséquents, notamment concernant les installations sportives, et l'équipement pour un enfant peut vite être cher. Il est ouvert à toute autre solution.

Une députée Verte rappelle qu'avec la mise en œuvre de l'initiative sur la culture, il va falloir augmenter les moyens. La situation des sportifs d'élite pouvant être comparée à celle des artistes professionnels, elle demande si le motionnaire serait ouvert à une aide au 2^e pilier pour les sportifs. Soutenir les intermittents de la culture n'est pas une fonctionnarisation de leur statut.

M. Florey estime qu'une fonctionnarisation signifie que l'Etat met des montants pour le 2^e pilier. Mais toute aide directe est tout aussi importante. Le but est d'être le plus large possible. Il convient de trouver la bonne clef de répartition. Tout reste à mettre en place, mais il s'agit d'abord de se mettre d'accord.

Une députée Ensemble à Gauche est d'accord avec la proposition de soutenir le sport, mais elle souligne le problème de la différence de revenus des hommes et des femmes, et des infrastructures dédiées à des sports plutôt féminins ou masculins, et demande comment combattre cette inégalité très forte.

M. Florey répond que les budgets dégagés ailleurs en Europe n'ont rien à voir avec les budgets suisses. La motion est indépendante du genre des personnes, cela touche tous les sportifs. Le but serait de corriger des inégalités.

Un député UDC est du même avis que la députée socialiste et estime qu'il faudrait s'inspirer de l'initiative neuchâteloise, efficace et rapide. L'invite peut en effet être revue. Il cite trois domaines où il faut diriger le plus d'argent : le développement de la filière sport-études, car jusque vers 12-13 ans la Suisse régale avec tous les pays, mais à partir du CO les jeunes sont à la traîne comparé à un bon nombre de pays et on assiste à un nivellement péjorant pour les sportifs, alors qu'en Allemagne ou en Angleterre, tout l'après-midi est consacré au sport. La formation est aussi à améliorer, car on ne peut pas

continuer à s'appuyer sur des bénévoles qui sont souvent des parents. Enfin, il faudra aussi soutenir Team Genève qui touche environ 8000 francs/an, tout en reconnaissant que le canton fait des efforts, voir de quelle manière formuler une invite compatible avec le modèle neuchâtelois.

M. Florey ajoute que le but de la motion est d'être la plus imprécise possible, et donc la plus large possible, avec quatre pistes possibles d'amendements démontrant son but qui est de rééquilibrer le sport et les moyens financiers à lui allouer.

Audition du département de la cohésion sociale : M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du DCS, M^{me} Isabelle Gattiker, directrice de l'office cantonal de la culture et du sport, et M. Vincent Scalet, chargé de projets (21 septembre 2022)

M. Apothéloz mentionne l'importance du sport, de l'activité physique encouragée en vue de la santé physique et mentale, et sa participation à l'intégration sociale. Il faut faire attention à la comparaison entre culture et sport. Le postulat de base de la motion est d'équilibrer les deux, mais on peut se demander pourquoi ce lien aurait plus de sens qu'entre sport et santé, ou entre sport et sécurité, et il adhère peu à ce binôme. Ce type de politique publique est plutôt à additionner. Le Fonds cantonal d'aide au sport soutient l'activité sportive. « GE découvre le mercredi » propose notamment un soutien et une manière de faire découvrir le sport aux enfants et aux jeunes. Par ailleurs, M. Apothéloz constate qu'il n'y a pas de distinction entre fonctionnement et investissement. Il attire l'attention de la commission sur ce point de vigilance immédiat. 15 millions de francs sont prévus au titre du PDI, 230 millions de francs pour le sport. L'intention de départ de la motion est de rééquilibrer et de redonner une place au sport, mais cela pourrait se retourner contre le sport. Concernant la répartition des tâches, une clarification s'impose entre canton et communes. Les infrastructures liées au sport sont du ressort des communes, ainsi que le soutien aux associations sportives. La tâche principale du canton concerne les infrastructures régionales, comme le Stade de Genève, Genève-Plage, la nouvelle patinoire, le centre sportif des Evaux et le futur centre de la Crotte-au-Loup. Il y a un intérêt du canton à être très actif au niveau du sport. Le DCS est en train de terminer la rédaction d'un plan cantonal du sport 2023-2027. Il prend en compte le soutien des associations faïtières, l'augmentation du soutien à la relève, la facilitation des clubs ou des organisations sportives d'envergure et la prévention dans le sport. Il sera publié d'ici la fin de l'année. M. Apothéloz insiste sur le fait de ne pas opposer les politiques publiques, de vérifier le périmètre de l'analyse. Il faut faire attention à ce que cette motion ne se retourne pas contre les sportifs.

Une députée socialiste assure qu'il n'y a pas d'opposition entre culture et sport. S'il faut amender cette motion pour montrer le soutien envers ces deux politiques publiques, ce sera fait, si c'est le chemin à prendre pour aller vers un budget plus conséquent. C'est aussi l'occasion d'évoquer deux initiatives conjointes à Neuchâtel tendant au 1% culture et au 1% sport comme intention pour développer des politiques. Il faut voir comment aider à participer d'une façon ou d'une autre.

M. Apothéloz répond qu'il faut mettre en œuvre des dispositions pour réfléchir à comment soutenir le sport genevois, voir quels sont les besoins. Un député Ensemble à Gauche estime qu'au-delà du titre de la motion, l'invite pourrait aussi être revue. Mais il n'est pas forcément en faveur de cette motion.

M. Apothéloz répond qu'on respecte et applique la loi sur la répartition des tâches. Cette motion ne lui convient pas, car il y a un danger autour de l'engagement du Conseil d'Etat autour du PDI. Il ne faut pas qu'il y ait de confusions. Il s'agirait peut-être de prendre le temps d'une nouvelle motion pour repartir sur quelque chose qui favoriserait le sport à Genève.

Le député Ensemble à Gauche complète en disant que le Grand Conseil n'est pas responsable des dicastères et de leurs noms. Les départements de la culture et du sport sont liés aussi dans cette commission. Le PDI, on peut le comprendre de manière plus large.

Un député PLR récapitule en disant que la motion n'est pas utile par rapport aux objectifs et pourrait même être contre-productive : il demande s'il faudrait dès lors plutôt s'atteler à la recherche de solutions à travers d'autres motions.

M. Apothéloz confirme ces propos et rappelle l'attachement du DCS au sport. C'est une réalité et, s'il y a une volonté de soutiens supplémentaires, on doit travailler à ce sujet et réfléchir à des pistes d'investissements.

Un député UDC demande le détail des 230 millions de francs dévolus au sport.

M. Apothéloz détaille ainsi : 150 millions de francs sont dévolus à la patinoire, 40 millions à Crotte-au-Loup, 25 millions aux Evaux, 4 millions à l'aide au sport et 8 millions à Vessy.

Un député PDC souligne que des investissements sont de toute façon nécessaires. Le canton a démissionné du sport en général, du sport lié à la santé, au bien-être. Il ne voit pas de vision du sport-santé qui serait porté par le canton. C'est laissé aux communes, qu'on remercie. Il demande quelles sont la position et la vision du canton à 10 ans concernant le sport, à part construire une jolie patinoire et une jolie pelouse au Stade de Genève.

M. Apothéloz répond que le sport et l'investissement des collectivités publiques sont essentiels. On travaille dans la même optique, canton et communes ensemble. Il convient d'utiliser la force des collectivités publiques pour une intention partagée d'un point de vue politique. Les communes octroient un grand soutien au sport, de différentes manières. La Ville donne plusieurs millions pour des bâtiments, on travaille ensemble à cela. Le fait qu'on soit ensemble est un bon signe. Le canton souhaite en faire plus en matière de sport, en développant dans des communes des programmes spécifiques pour favoriser l'accès au sport et à la culture, notamment pour les enfants. 4 millions de francs sont prévus en lien avec la commission des travaux pour soutenir ce type d'activités.

M^{me} Gattiker complète ces propos en disant que le programme « GE découvre le mercredi » permet à 3000 élèves entre 3 et 16 ans de découvrir des activités notamment sportives, et celui de « Jeunesse et sport » est unique en Suisse. A cela s'ajoute, le week-end dernier, la Fête du sport qui est un projet du DCS, coorganisé avec l'AGS et la Ville de Genève.

M. Scalet ajoute qu'historiquement, le sport est porté par les communes. En 2006, il y a eu la préparation à l'Euro 2008, en 2009 la création du service cantonal du sport, en 2013 le premier conseil cantonal du sport, en 2015 la loi sur le sport, en 2016 la création de l'office cantonal du sport et de la culture et en 2017 la loi sur la répartition des tâches. En 15 ans ont été montés des projets forts, et on continue actuellement de développer l'accès au sport, avec des projets d'infrastructures forts, comme la patinoire. On voit les limites du bénévolat à travers l'augmentation et la taille des projets. La loi sur la répartition des tâches est utile, mais il ne faut pas oublier de collaborer et de monter des projets.

Un député PDC dit que c'est pour cela qu'il aimerait demander quelle est la vision concernant le sport à 10 ans environ. Il a bien compris que les grands chantiers étaient la patinoire et l'amélioration de la pelouse du stade, mais selon lui ce n'est pas assez.

M^{me} Gattiker répond que la vraie vision n'est pas sur 5 ans mais bien sur 10 ans.

Une députée PLR souligne la perception du terrain dont a parlé le député PDC. La motion exprime un « coup de gueule » : on a le sentiment qu'on n'en fait pas assez pour le sport. Mais, au niveau du canton, on a besoin d'un capitaine. C'est frustrant, car la patinoire ou les stades sont des projets qui ont de la peine à se mettre en place et qui prennent du temps, on a le sentiment que le département est à la traîne, c'est davantage une posture politique qui

demande une réponse à un député PDC. Elle aimerait savoir quelle est la vision pour le canton.

M. Apothéloz répond que le département est en train de terminer un plan cantonal pour le sport, donc il n'est pas à la traîne. Jusqu'en 2006, il n'y avait aucun référent sport dans le canton, c'était une activité purement communale, mais Mark Muller a organisé l'Euro 2008. Les infrastructures profitent à tous les Genevois, comme la patinoire. Les négociations prennent du temps, par exemple Vessy, Vernier ou encore le pôle foot définitif. Tous les jours, des collaborateurs travaillent à cette politique publique là. Le département reste à disposition pour y réfléchir.

Un député PLR remarque qu'on a à Genève une vision pour les logements, mais aucune vision pour le sport, alors qu'on devrait avoir une loi. Il faut parler sport en général, des besoins de complexes comme le Bois-des-Frères, de la lutte contre l'obésité et la sédentarité, cela suit l'évolution de la population. On doit poser la vision dans la mise en place de structures. Il aimerait entendre le département sur la mise en œuvre des infrastructures.

M. Apothéloz répond que les infrastructures relèvent des communes.

Le député PLR estime que c'est une vision qu'on impose dans les structures, mais il se demande qui l'applique. Le canton doit proposer une vraie politique publique.

M. Apothéloz dit qu'a été réalisée avec l'UNIGE une étude sur les infrastructures. Il entend les attentes et en prend note et se référera au rapport de cette motion pour aller voir les communes sur le sujet. Mais on va perdre du temps. Le budget d'investissement se monte à 4 millions de francs pour soutenir les communes dans cet exercice-là. La loi sur le sport a été votée par le parlement puis bouleversée par la loi sur la répartition des tâches, alors effectivement la loi devrait être revue pour plus de clarté.

Un député UDC demande quand sera déposé le message sur le sport.

M. Apothéloz répond que le texte est rédigé et sera déposé à la fin de l'année après avoir été adopté par le Conseil d'Etat.

Audition de M. Jean-Noël de Giuli, président de l'Association genevoise des sports (AGS) (28 septembre 2022)

Le président accueille M. de Giuli et lui laisse la parole.

M. de Giuli aborde la M 2848 et dit que c'est bien entendu quelque chose d'intéressant pour l'AGS, car on s'aperçoit que le sport devient de plus en plus cher, car de plus en plus de monde veut pratiquer à différents niveaux, que ce soit en compétition, dans un club ou durant les loisirs. Le bénévolat est devenu

problématique, non seulement dans le sport mais dans le milieu associatif au sens large. Si on peine à recruter dans les associations et les comités, il va falloir utiliser des professionnels et cela va coûter plus cher aux pratiquants et à la collectivité. On a de la peine à garder des bénévoles dans les clubs, car c'est la mode de pratiquer plusieurs sports, et donc on n'est plus lié à un seul club et on a moins tendance à s'investir dans l'associatif. Pour cette raison, cette motion est intéressante.

Un député UDC remercie M. de Giuli pour le travail effectué par tout son comité, de plus avec peu de moyens octroyés par la Ville. La problématique des bénévoles n'est pas inhérente au sport, mais se retrouve dans tous les milieux associatifs en général. Le canton de Vaud avait mis en place toute une structure lors des Jeux olympiques de la jeunesse, avec un défraiement des bénévoles, et cette motion va dans cette direction. Il demande à M. de Giuli s'il pense qu'il faudrait s'inspirer du canton de Vaud et il aimerait savoir si, au niveau de l'AGS, il y a des projets dans ce sens concernant le bénévolat.

M. de Giuli répond qu'on devrait étudier ce genre de possibilité et voir comment favoriser le bénévolat sans le payer, sinon cela ne serait plus du bénévolat. Mais, pour que les personnes se sentent remerciées, on pourrait par exemple leur donner des billets pour des manifestations sportives, faire un geste fiscal, etc. Ce serait une manière de rendre aux bénévoles ce qu'ils donnent à la société.

Un député UDC demande si l'AGS serait outillée et prête à piloter les projets d'ordre fiscal alors qu'elle gère des bénévoles.

M. de Giuli répond qu'aujourd'hui elle n'est pas outillée pour cette tâche. Mais que c'est envisageable de s'en occuper, de préparer une certification AGS pour les bénévoles.

Une députée PLR relève que le sport est avant tout aujourd'hui l'affaire des communes. Elle demande à M. de Giuli s'il constate un bon accueil auprès des communes et si les infrastructures à disposition suffisent ou pas. Les bénévoles sont presque secondaires dans la réflexion. Il est difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager, mais le nerf de la guerre demeure les infrastructures. Certains sports se sont développés dernièrement et il y a du retard pour leur permettre d'être pratiqués.

M. de Giuli répond qu'en effet les infrastructures sont le deuxième pilier de cette problématique. Les communes et la Ville font un effort. L'AGS prend des contacts surtout avec les grandes communes, les Villes, pour avoir une vision un peu globale des infrastructures sur le canton. Il va reprendre ce manquement au niveau de l'AGS. Concernant les petites communes, c'est un peu différent, toutes les communes ne se trouvent pas sur un pied d'égalité. Le

paddle se démocratise beaucoup, par exemple, on va voir si c'est un sport pérenne ou pas, il demande des infrastructures particulières. Certains sports sont un peu en retard, notamment ceux qui se pratiquent dans une piscine ou une patinoire. D'autres sports ont des infrastructures plus légères. Qui dit infrastructures ne parle pas seulement de leur construction, mais aussi de leur entretien.

Une députée PLR trouve important de voir toutes les communes, pas que les grandes, car toutes ont un engagement très fort avec le sport. Parfois, il y a des problèmes de doublons pour des questions identitaires très fortes, par exemple dans le foot. Il faudrait avoir une cartographie sous les yeux pour voir comment sont répertoriées les différentes activités sportives, avoir un regard sur l'endroit où faire un effort.

M^e de Giuli répond que la cartographie doit exister, mais il faut voir si elle est à jour. On connaît les terrains, les salles de gym, mais parfois on ne sait pas trop qui les utilise vraiment.

La députée PLR demande si M. de Giuli a connaissance de la commission cantonale du sport.

M. de Giuli répond par la négative, car cela fait à peine deux ans qu'il est président de l'AGS et il n'a jamais été reçu par cette commission.

Un député socialiste se réfère à la campagne pour remotiver les gens à refaire du sport après la crise covid. De plus en plus de disciplines sportives mériteraient d'être mises en avant. La Fête du sport a bien marché. Il demande si ces événements sont des occasions pour réseauter ou présenter les objectifs et les travaux aux élus communaux.

M. de Giuli répond qu'il est difficile pour ce type d'associations d'avoir de la visibilité. La Fête du sport a été organisée conjointement avec la Ville et l'Etat. Il est vrai que la visibilité est importante pour tout ce qu'on peut faire avec les services de la Ville et de l'Etat pour le sport à Genève. Il y a deux projets : le premier concerne la mise en place d'un chargé de prévention dans le sport et le second porte sur la mise en service de la Maison du sport au Bois-des-Frères. L'AGS souhaite être le gérant de cette Maison du sport et qu'on puisse mettre en place un poste de gestionnaire pour aider tout ce qui est relationnel. Il essaie lui-même de faire un maximum, de voir un maximum de monde possible, mais il est bénévole !

Le député socialiste demande si des liens existent avec le département de la santé. Le fait de développer un projet de prévention de la santé serait adéquat en collaboration avec d'autres départements, car cela concerne plusieurs aspects de la vie cantonale.

M. de Giuli répond qu'un lien avec le département de la santé est en train de se mettre en place grâce au chargé de prévention. Aujourd'hui, le seul département avec qui l'AGS est en contact est le DCS. Il y a aussi des contacts à prendre avec le DI, etc. Mais c'est compliqué à mettre en place.

Un député UDC demande si, concernant par exemple le paddle, il y aurait une forme de mutualisation des infrastructures qui serait possible.

M. de Giuli répond par l'affirmative. C'est toujours bien de mutualiser, mais c'est compliqué, car les infrastructures de certains sports sont difficiles à partager.

Un député UDC salue le poste pour la prévention et demande s'il s'agit de la même personne qui travaille avec l'association de football suite aux problèmes de violence. Si tel n'est pas le cas, il demande si ces deux personnes collaborent.

M. de Giuli répond qu'il s'agit de deux personnes différentes. Le poste pour la prévention n'est qu'un mi-temps pour l'instant. Il s'agit de créer un cahier des charges. La personne concernée est en contact avec le responsable du football.

Un député UDC demande comment est financé ce poste à 50% avec moins de 10 000 francs de subventions.

M. de Giuli répond qu'il y a des subsides de la Ville, de l'Etat et de Swiss Olympic.

Un député PLR note le manque d'infrastructures pour tous les sports, la difficulté de trouver des salles et la saturation des infrastructures, mais souligne le projet qui émane du DI et du DIP qui va agrandir des CO un peu partout. 85 salles de classe seront construites à moyen terme et il a posé la question des salles de sport. Il s'avère que 19 salles de plus seront construites. La journée, elles seront occupées par les élèves des écoles concernées, mais en soirée d'autres personnes pourront les utiliser. Il demande si les 58 millions ou 60 millions de francs pour un tel projet concernent aussi le « 1 franc culture, 1 franc sport » et si l'AGS va bénéficier de cette formidable mise à jour de beaucoup d'écoles du canton.

M. de Giuli est au courant de ce projet et aussi de l'augmentation à 3 heures de gymnastique par semaine à l'école. Cela augmentera le temps d'utilisation des salles, et cela créera des besoins de salles de gym. Après, il faudra voir dans quel délai cela sera fait, mais cela va nettement améliorer les circonstances. Quant à savoir si cela va suffire, on ne sait pas. Ce ne sont pas des stades ou des terrains extérieurs, mais cela apportera déjà une aide certaine.

Le député PLR fait remarquer qu'il y a toujours des oppositions, mais les deux conseillers d'Etat du DI et du DIP sont pressés de voir concrétisés ces projets, on peut parler de 5 à 6 ans.

Un député PLR demande comment l'AGS peut s'insérer dans certains projets comme les mises à disposition de salles avec un contrat de confiance, collaborer avec le canton et les communes dans les 2-3 prochaines années, combien de personnes y travaillent aujourd'hui et combien devraient y travailler idéalement.

M. de Giuliani répond qu'on peut faire beaucoup de choses, cela dépend de l'envie des gens de le faire. Le comité de l'AGS comprend huit personnes seulement, mais on peut se reporter sur les faitières de chaque sport qui regroupent 600 clubs.

Un député PLR comprend qu'il n'y a pas d'infrastructure qui pourrait surveiller et il demande si c'est un organe à créer.

M. de Giuliani répond par l'affirmative. Aujourd'hui, les gens dévoués sont autant des sportifs que des avocats ou des architectes qui peuvent rendre service et répondre à des questions.

Vote (5 octobre 2022)

Le président propose de procéder au vote de cette motion, puisque toutes les auditions souhaitées ont eu lieu.

Une députée socialiste aimerait savoir si le bruit qui court rapportant que l'UDC retirerait la motion est juste ou faux. Elle estime par ailleurs qu'il faudrait travailler à un amendement plus général concernant le titre afin de montrer qu'on soutient les deux politiques, sportive et culturelle.

Une députée Verte souligne le manque de clarté dans cette motion qui ne précise pas s'il s'agit de frais de fonctionnement ou d'investissement. Si on n'amende pas, elle considère qu'il ne faut pas voter cette motion, car on ne peut pas comparer les chiffres entre sport et culture.

Le député UDC informe la commission qu'il n'y a pas de volonté de l'UDC de retirer cette motion. Il faut étudier le fond et, s'il y a de brillantes propositions d'amendements, l'auteur de la motion prendra la suite.

Un député PLR regrette que la rumeur ne se confirme pas. On ne peut pas toujours réécrire entièrement les motions.

La députée PDC rejoint les propos du député PLR et de la députée Verte. L'exposé des motifs ne peut pas être réécrit. Le PDC refusera la motion malgré un deuxième signataire PDC.

La députée socialiste comprend la position du député PLR, mais trouve que les auditions ont été là pour sortir des débats d'opposition entre sport et culture. Elle serait d'accord de préparer une motion de commission, et si cela ne fonctionne pas, on la refusera.

Un député EAG souligne que changer le titre d'une motion est courant, changer une invite n'a rien d'extraordinaire, mais, dans ce cas présent, l'exposé des motifs reprend l'invite et on ne peut pas le modifier. Il n'y aurait rien d'extraordinaire à rédiger une motion de commission, mais il faudrait l'unanimité. Toute la commission est d'accord d'encourager et de soutenir le sport dans le canton.

Un député PDC rappelle que le magistrat a mis en avant le fonctionnement vs l'utilisation. La motion serait un geste plutôt politique qu'efficace et il regrette qu'ait été mis en avant le coût des infrastructures et pas le montant dont le sport aurait besoin comme investissement en matière de personnel. Il trouve dommage de se focaliser sur le coût. Il pense s'abstenir lorsqu'il y aura le vote.

Une députée Verte est sensible à l'idée d'une motion de commission, car il y a le besoin d'un soutien pour dépasser cet antagonisme entre sport et culture. Le cœur de la motion est mal posé. Il faudrait réécrire toute une motion politique qui ne parle pas de chiffres. Elle ne va pas soutenir celle-là.

Après consultation de la commission, le président propose de passer au vote de la motion puisqu'il n'y a pas de volonté d'amendement.

Le président met aux voix la proposition de motion M 2848 :

Oui : 1 (UDC)

Non : 11 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Abstentions : 3 (1 EAG, 1 S, 1 PDC)

La M 2848 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II (30')

Date de dépôt : 16 novembre 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Christo Ivanov

La motion M 2848 déposée par le groupe UDC Genève demande, je cite :
« 1 = 1 (1 franc pour la culture = 1 franc pour le sport) ».

L'Office fédéral du sport (OFSP) estime que tout effort, aussi minime soit-il, est un plus pour la santé. Les adultes en âge de travailler devraient pratiquer une activité physique au moins 2 heures et demie par semaine sous forme d'activités quotidiennes ou de sport d'intensité moyenne.

Les Genevois âgés de 15 à 74 ans sont deux tiers à pratiquer une activité physique de manière régulière dans le cadre d'un sport ou d'un loisir au moins une fois par semaine.

L'enquête suisse sur la santé a constaté que le poids moyen du résident genevois a augmenté de 4 kilos pour les hommes et de 5 kilos pour les femmes entre 1992 et 2012.

Les investissements dans le sport peuvent sembler coûteux de prime abord, mais se révèlent extrêmement profitables à la société, car le sport permet d'infléchir la spirale haussière des coûts de la santé engendrée par la sédentarité et les maladies qui en découlent. Le sport n'a pas la prétention à lui seul de résoudre tous les problèmes de la société, mais il joue un rôle essentiel dans le développement de la cohésion sociale, comme outil d'intégration dans la société notamment.

Le constat est que notre canton manque cruellement d'infrastructures nécessaires à la pratique du sport et, pour prendre un exemple parlant : la natation. Sur le territoire de la Ville de Genève, il n'existe qu'un bassin olympique à la piscine des Vernets. Il manque des terrains de football et de rugby, il manque également des salles de gymnastique pour la pratique du basketball, du volleyball, du handball, etc., sans parler des salles polyvalentes, par exemple le centre sportif du Bout-de-Monde qui est une infrastructure provisoire depuis plus de 60 ans.

La loi sur le sport (C 1 50) définit les tâches que le canton accomplit en matière de politique du sport. La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3^e train) (LRT-3) (A 2 07) clarifie

les compétences respectives du canton et des communes dans le respect de l'article 1, alinéa 2, de la loi sur le sport définissant le sport comme « une composante de la cohésion sociale et du développement économique de Genève et de son agglomération ».

Les disparités entre les montants engagés pour la culture d'une part et du sport et des loisirs d'autre part sont édifiantes. Au préalable, il conviendrait de séparer le sport des loisirs.

Au budget de l'Etat de Genève pour l'année 2023, la culture émerge à 37 150 945 francs ; quant au sport et aux loisirs, ils émergent à 7 914 681 francs, soit une différence de 29 236 264 francs en faveur de la culture.

Au projet de budget 2023 du Conseil municipal de la ville de Genève, les montants engagés pour la culture sont de 277,3 millions de francs ; quant au sport et aux loisirs, ils émergent à 110 millions de francs, soit une différence de 167,3 millions en faveur de la culture.

Au vu des chiffres cités ci-dessus, la minorité de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, vous recommande d'accepter cette proposition de motion M 2848 qui relève, si besoin est, de telles disparités.